



Honoraires de transaction.

- Prix de vente du bien jusqu'à 80 000 € ⇒ 5000 €TTC
- Prix de vente du bien > à 80 000 € ⇒ 6% TTC

Honoraires de location loi du 6 juillet 1989.

	Propriétaires	Locataires
Honoraires d'entremise et de négociation Offert si gestion	Studio/F2 = 300 €TTC F3/F5= 400 €TTC	0 €
Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et rédaction du bail	12 €TTC/M ²	12 €TTC/M ²
Honoraire de réalisation de l'état des lieux	3 €TTC/M ²	3 €TTC/M ²

Honoraires de location baux commerciaux.

- Honoraire à la charge du locataire : 10% HT du loyer triennal

Honoraires de gestion :

- 6% HT du loyer + charges
- Assurance loyers impayés : 2.3 %

Honoraires de syndic :

- Après visite de la copropriété

VENTE-ACHAT-LOCATION-GERANCE-SYNDIC
90 rue Blomet 75015 PARIS – tel. 01 40 43 15 30 – fax.09 70 63 19 17 – www.s3p.fr
SARL au capital de 100 000€- RCS PARIS B 429 651 987
- Caisse Garantie GALIAN: 240 000 €adhérant n° 29078 G 89 rue de la Boetie 75008 Paris
NAF 703A – Carte professionnelle CPI 7501 2016 000 015 452 délivrée par la CCIP de Paris
Dans un souci de protection de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds en dehors des honoraires
TVA FR88429651987

